

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

CONFLIT ENTRE LES DROITS

Fabrication du jeu

Matériel :

- 1 livret avec règle du jeu
- 3 bandes dessinées

Impression de la règle du jeu :

- Imprimer la pages 2 et 3 au format A4
- Plastifier

Impression des BD

- Imprimer les pages 4 à 6 sur du papier cartonné A4 en 3 exemplaires
- Plastifier

Dernière mise à jour :

12 septembre 2014

Modifications, suggestions, corrections... :

Ne pas hésiter à envoyer vos remarques à d1m.anim@free.fr

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

CONFLIT ENTRE LES DROITS

Règle du jeu

OBJECTIFS

Faire prendre conscience du fait que les droits des individus peuvent parfois être en conflit,
Encourager les jeunes à comprendre l'importance de ces conflits, et à réfléchir aux moyens de les résoudre.

PUBLIC

A partir de CM2

FOURNITURES

Une bande dessinée « **Conflit entre les droits** » à chaque groupe.

PROCÉDURE

Étape 1

Expliquer au groupe que les droits d'une personne limitent parfois les droits d'autrui. Par exemple, un enfant qui pense que son droit à la liberté d'expression l'autorise à faire des commentaires racistes à propos d'un autre enfant se met en situation conflictuelle avec l'autre enfant, qui lui, a le droit d'être protégé contre la discrimination.

Dans certains cas, un même droit peut être interprété différemment, ce qui crée une situation conflictuelle. Un adulte peut penser qu'il faut protéger l'enfant contre les mauvais traitements, tout en s'autorisant à le frapper quand il estime que l'enfant a mal agi ; l'enfant peut estimer que les coups sont toujours une forme de mauvais traitement.

Étape 2

Demander aux participants de constituer des groupes de trois ou quatre personnes. Donner à chaque groupe une copie d'une des bandes dessinées « **Conflit entre les droits** ». Laisser quelques minutes aux participants pour étudier la situation dépeinte sur la fiche, en réfléchissant sur les points suivants :

- Comment peut-on résoudre ce conflit ?
- Quels types de solutions estimez-vous préférables ?
- Quels types de solutions seront adoptés, d'après vous, dans ce cas précis ?
- Existe-t-il des solutions permettant à chacun de voir ses besoins satisfaits ?

Étape 3

Les groupes essaient ensemble de compléter la bande dessinée pour trouver la meilleure solution possible, qui doit être à la fois réaliste et satisfaisante.

Étape 4

Afficher les bandes dessinées ainsi complétées. Permettre au groupe de regarder toutes les bandes dessinées.

Étape 5


Discuter de chaque scénario et des solutions qui permettent aux **deux** personnages de jouir de leurs droits.

VARIANTES

Certains groupes voudront peut-être dessiner deux conclusions différentes à une même situation.

Les participants peuvent créer des bandes dessinées représentant des droits qui créent des situations conflictuelles chez eux.

SUIVI

Réunir des exemples de droits conflictuels dans votre communauté. Des exemples pourront être trouvés dans les journaux, à la télévision ou à la radio. Il sera peut-être possible d'interroger ~~des~~  membres de la communauté qui ont été impliqués dans des situations conflictuelles. Réunir les reportages dans un cahier. Comment ces conflits ont-ils été résolus ? Combien d'entre eux ont pu être résolus pacifiquement ?



CONFLIT ENTRE LES DROITS

L'article 28 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant dispose que les enfants ont droit à l'éducation.

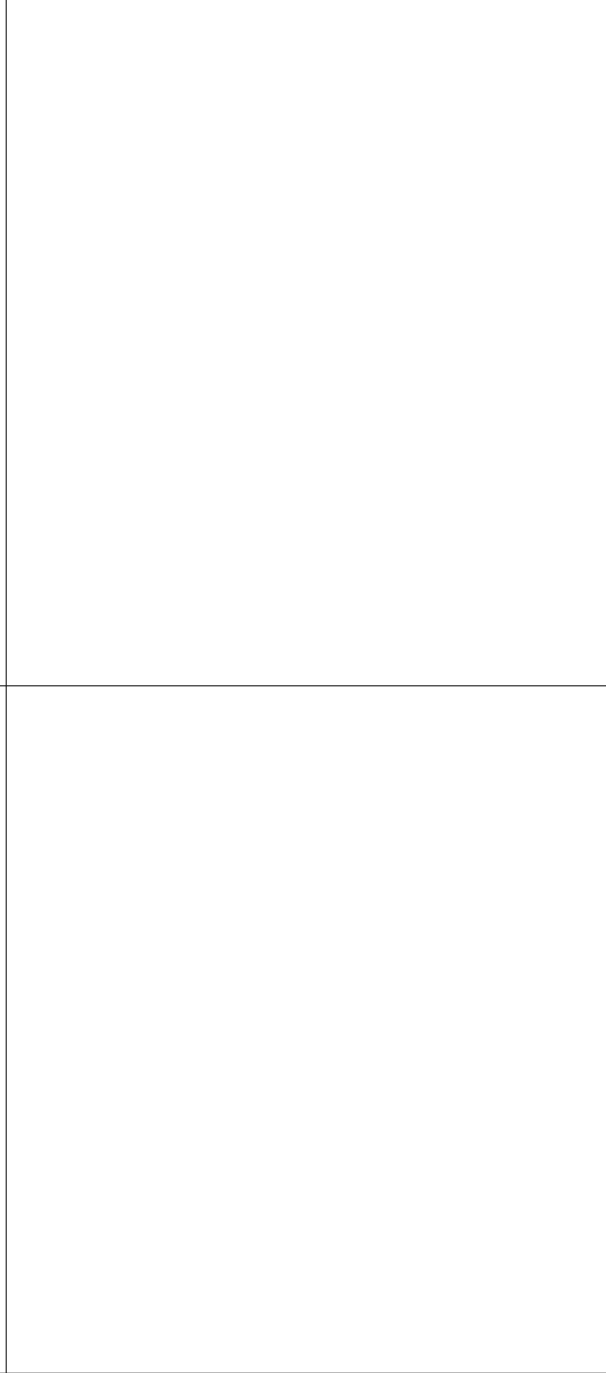
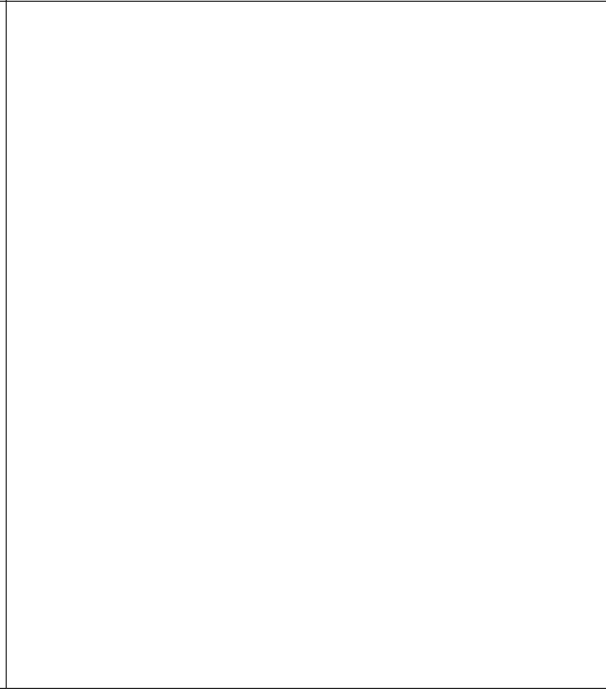
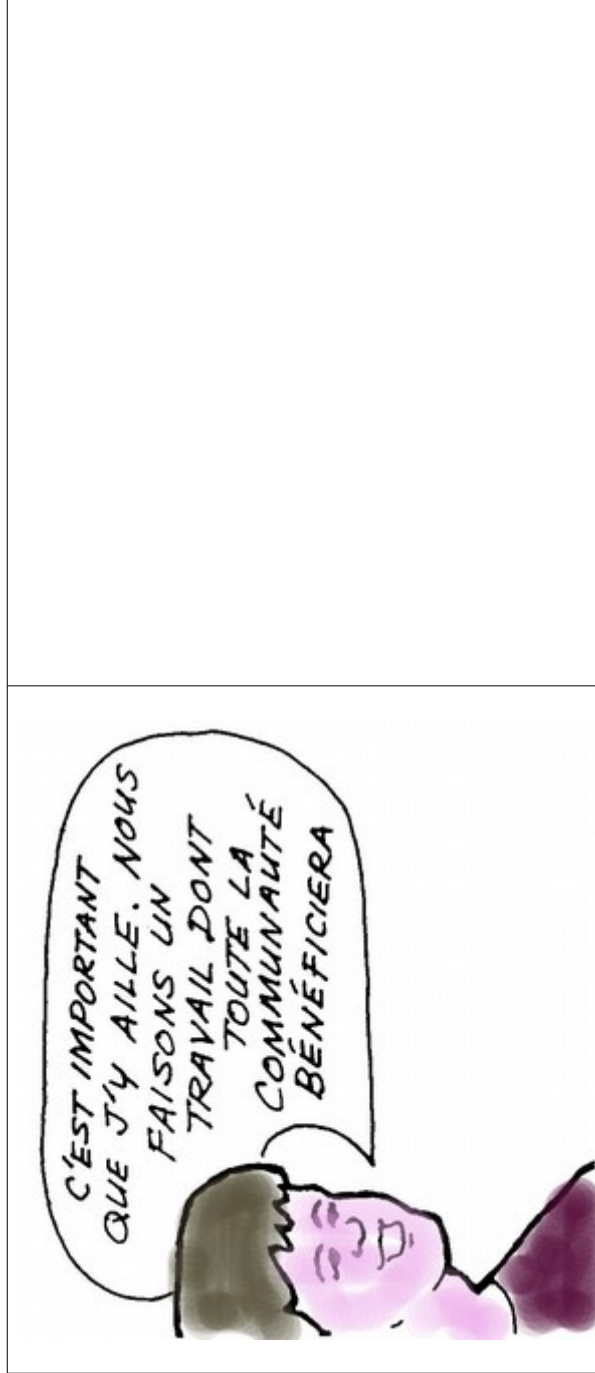
L'article 31 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant dispose que les enfants ont droit aux loisirs et au jeu.



CONFLIT ENTRE LES DROITS

Les articles 12 et 13 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant disposent que les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion et d'obtenir de informations.

L'article 18 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant dispose que la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents.



CONFLIT ENTRE LES DROITS

L'article 24 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant dispose que l'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et, en particulier, d'être protégé contre la pollution.

L'article 27 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant dispose que tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant.

